



UNION EUROPÉENNE - BÉNIN

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2014-2020

Handwritten mark

Handwritten signature

CLAUSES GENERALES

La Commission européenne et le gouvernement de la République du Bénin conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne, représentée par M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement, et le gouvernement de la République du Bénin, représenté par S.E. M. Komi KOUTCHÉ, Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation / Ordonnateur National du FED, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document du programme indicatif national et concernent l'aide de l'Union européenne en faveur de la République du Bénin, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République du Bénin pour la période 2014 - 2020, un montant de 372 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Bénin bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement de la République du Bénin dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED

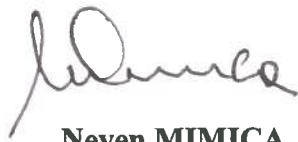
précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^e FED.

(6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11^e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Dakar, le 29 novembre 2014.

Pour la Commission européenne



Neven MIMICA
Commissaire pour la Coopération
internationale et le développement

Pour le gouvernement
de la République du Bénin



Komi KOUTCHÉ
Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation
Ordonnateur National du FED

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABERME	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise de l'Energie
ABG	Appui Budgétaire Général
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AC	Associations communautaires
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AGIR	Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
ANADER	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables
ANLCC	Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
APE	Accord de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BGE	Budget Général de l'Etat
BM	Banque Mondiale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi
EEEOA	Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds Monétaire International
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
IDH	Indice de développement humain
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MEUR	Millions d'euros
MW	Mega Watt
ODDs	Objectifs de développement durable
OMDs	Objectifs du millénaire pour le développement
OS	Objectifs spécifiques
OSC	Organisations de la Société Civile
PAAGFP	Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques
PAPED	Programme APE pour le développement
PASTR	Programme d'Appui à la Stratégie de Transport Rural
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PEMFAR	Public Expenditure Management and Financial Accountability Report
PIP	Programme indicatif pluriannuel
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petite et moyenne entreprise
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAT	Réforme de l'Administration Territoriale

SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SCRP	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
SE4All	Sustainable Energy For All
SGRFP	Stratégie Globale de Réforme de la Fonction Publique
TPE	Très petite entreprise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
WAPP	West African Power Pool

TABLE DES MATIERES

1. Les lignes générales de la réponse de l'UE	9
1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire	9
1.2. Choix des secteurs	11
Secteur 1. Appui à la bonne gouvernance pour le développement	12
Secteur 2. Développement durable de l'agriculture	15
Secteur 3. Accès à une énergie moderne et durable.....	17
1.3. Cohérence avec les autres politiques et instruments.....	19
2. Aperçu financier (montants indicatifs)	20
3. Soutien de l'UE par secteur	20
3.1 Appui à la bonne gouvernance pour le développement.....	20
3.1.1 L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis.....	20
3.1.2. Principaux résultats attendus	20
3.1.3. Les indicateurs	21
3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique	21
3.1.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement.....	22
3.1.6. Évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle	22
3.2 Développement Durable de l'Agriculture	23
3.2.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques	23
3.2.2. Les principaux résultats attendus.....	24
3.2.3. Les indicateurs	25
3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique	25
3.2.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement.....	25
3.2.6. Évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle	26
3.3 Accès à une Energie Moderne et Durable.....	27
3.3.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques	27
3.3.2. Les principaux résultats attendus.....	27
3.3.3 Les indicateurs	28
3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique	28
3.3.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement.....	29
3.3.6. Évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle	29
3.4. L'évaluation environnementale.....	30
4. Appui à la société civile.....	31
5. Enveloppe B.....	32
6. Autres mesures d'appui	32
6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions	32
ANNEXES	34
1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD)	34
2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur	39
3. Cadre d'intervention par secteur et indicateurs de performance	43
4. Calendrier	50

RESUME

La République du Bénin fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA) et reste un pays à faible développement avec des potentialités sous exploitées. La croissance économique, malgré un rebond en 2012 et 2013, est insuffisante pour faire reculer la pauvreté, notamment compte tenu d'un taux de croissance démographique supérieur à 3 %, un des plus élevés de la sous-région. Le pays enregistre encore un taux de pauvreté à 36,2 % en 2011, avec des inégalités très marquées au sein de la population. S'il convient de saluer les progrès accomplis en ce qui concerne la scolarisation primaire, l'accès à l'eau potable et la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la plupart des autres domaines nécessite encore des efforts. Par ailleurs, ces évolutions à l'échelle nationale masquent aussi de profondes disparités entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les régions.

Le gouvernement du Bénin a élaboré une Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 qui a pour ambition d'intensifier la croissance économique pour la réalisation des OMD.

Sur le plan régional, les risques sont liés à l'insécurité, aux trafics illicites dans le Golfe de Guinée et vers le Sahel et à sa forte dépendance au commerce de réexportation vers le Nigéria qui rend le Bénin vulnérable économiquement.

La stratégie de réponse de l'Union européenne (UE) au Bénin répond aux défis de la gouvernance et de la vulnérabilité économique, sociale et sécuritaire du pays avec trois priorités:

1. La promotion de la bonne gouvernance et de la réforme de l'Etat par : la création d'institutions fortes, crédibles et responsables ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions publiques; la réforme de l'administration publique qui devra être dotée d'une politique de gestion des ressources appuyant la décentralisation et la déconcentration; l'amélioration de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption; l'amélioration de l'accès de tous les citoyens à une justice de qualité.
2. Le développement durable du secteur agricole à fort potentiel de transformation de l'économie par un appui au secteur privé, exploitants agricoles, coopératives et petites et moyennes entreprises. L'intensification de la production, le développement de la transformation et une meilleure commercialisation permettront de générer un développement inclusif, équitable et durable contribuant à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience au niveau national (et régional).
3. L'accès à une énergie moderne et durable pour tous s'inscrivant dans l'initiative *Sustainable Energy For All* (SE4All) de l'Union européenne afin d'augmenter les taux d'électrification en priorité en milieu rural, de développer le potentiel en énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique par la promotion des économies d'énergie. Ces aspects prioritaires pour le Bénin seront accompagnés par le renforcement des capacités des différents acteurs institutionnels et techniques et un soutien aux réformes nécessaires au secteur.

./.

Répartition par secteurs

Secteurs	Allocation Indicative (Mio EUR)
Appui à la bonne gouvernance et au développement	184
Développement durable du secteur agricole	80
Accès à une énergie durable	80
Appui à la société civile	18
Mesure d'appui à la programmation	10
Total	372

Cet exercice de programmation s'inscrit dans la continuité de la coopération avec la République du Bénin et s'appuie sur les leçons tirées de la mise en œuvre des exercices précédents. Il sera soumis à une revue à mi-parcours en 2016/17 qui devra confirmer ou modifier le choix et le montant des secteurs compte tenu des évolutions constatées et notamment du respect des engagements pris par l'Etat béninois.

Vu ce qui précède, la Commission est invitée à adopter le projet de décision ci-joint, qui alloue un montant de 372 millions d'euros à l'enveloppe A du programme indicatif national de la République du Bénin au titre du 11^e FED.

1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Contexte National. La République du Bénin fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA). De ce fait, les relations de l'UE avec la République du Bénin se sont focalisées historiquement sur l'appui à la réduction de la pauvreté. Les questions de bonne gouvernance ont pris une importance croissante à partir de 2002, sous le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED). Un dialogue politique a été mis en place pour accompagner le Gouvernement dans la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement de la démocratie ainsi que pour l'amélioration de l'efficacité et de la reddition des comptes de l'administration.

Ces relations s'inscrivent dans un contexte politique qui, depuis 1990, se caractérise par le respect des principes démocratiques et garantit la protection des droits de l'homme. Néanmoins, pour que la consolidation des acquis démocratiques et de l'Etat de droit soit une réalité, il est nécessaire de relever des défis majeurs. Ainsi, on constate une tendance à la concentration du pouvoir au sein de l'exécutif avec, d'une part, une opposition dispersée et faible et, d'autre part, une Assemblée nationale peu efficace dans l'exercice de son rôle de contrôle et d'initiative législative. Le système judiciaire est fragilisé par son manque d'indépendance et d'efficacité. Bien que l'administration soit dotée d'une masse critique de cadres qualifiés, son fonctionnement souffre de lourdeurs bureaucratiques, d'un manque d'orientation vers la performance et des effets d'une corruption endémique à tous les niveaux de la société.

Sur le plan économique et social, la République du Bénin reste un pays à faible développement avec des potentialités sous exploitées. La croissance économique, malgré un rebond en 2012 et 2013, est demeurée insuffisante pour faire reculer la pauvreté. Avec un taux de croissance démographique supérieur à 3 %, un des plus élevés de la sous-région, l'impact de la performance économique sur la réduction de la pauvreté est entièrement neutralisé et ne permet pas de fournir un emploi décent à tous. Cette stagnation est d'autant plus préoccupante que le pays enregistrait encore un taux de pauvreté à 36,2% en 2011, avec des inégalités très marquées au sein de la population¹. Le recul de la pauvreté au Bénin demeure incertain et les mesures prises sur ce front au cours des dix dernières années ne sont pas très concluantes. La réduction de la pauvreté n'est pas le seul Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) accusant du retard. Les indicateurs de performance fournis dans le dernier rapport de la revue conjointe de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) suggèrent que les évolutions enregistrées en 2013 n'infléchissent pas fondamentalement les tendances observées ces deux dernières années. En effet, même s'il convient de saluer les progrès accomplis en ce qui concerne la scolarisation primaire, l'accès à l'eau potable et la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA, l'atteinte des OMD dans la plupart des autres domaines nécessite encore des efforts considérables en termes de renforcement de la

¹ Voir l'étude de l'INSAE financée par la Banque Mondiale, *Evaluation de la pauvreté au Bénin*, octobre 2013.

¹<http://www.insae-bj.org/emicov.html>.

gouvernance et de mobilisation des moyens nécessaires, y compris humains. L'assainissement, en particulier, accuse un retard important. Par ailleurs, ces évolutions à l'échelle nationale masquent aussi de profondes disparités entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les régions.

Stratégie nationale. Le Bénin dispose d'un cadre stratégique de développement et de lutte contre la pauvreté organisé autour de 2 niveaux. Au niveau le plus haut, la stratégie nationale de long terme « Alafia Bénin 2025 » prévoit qu'en 2025 « le Bénin sera un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Pour décliner cette stratégie nationale sur le moyen terme, le gouvernement du Bénin a aussi élaboré la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté pour la période 2011-2015. La SCRП 2011-2015 a pour ambition d'intensifier la croissance économique afin d'accélérer la marche du Bénin vers la réalisation des OMD. Les cinq axes d'intervention de la SCRП 2011-2015 sont : Axe 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie. Axe 2 : Développement des infrastructures. Axe 3 : Renforcement du capital humain. Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance. Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national.

Sur le plan régional, il faut signaler les risques liés à l'insécurité et aux trafics illicites dans le Golfe de Guinée et vers le Sahel. La forte dépendance de la République du Bénin au commerce de réexportation vers le Nigéria le rend vulnérable économiquement.

Les stratégies de réponse de l'UE au Bénin répondent aux défis de la gouvernance et de la vulnérabilité économique, sociale et sécuritaire du pays à travers trois priorités principales :

1. La promotion de la bonne gouvernance et de la réforme de l'Etat pour le développement à travers : la création d'institutions fortes, crédibles et responsables ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions publiques; la réforme de l'administration publique qui devra être dotée d'une politique de gestion des ressources appuyant la décentralisation et la déconcentration; l'amélioration de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption; et l'amélioration de l'accès de tous les citoyens à une justice de qualité.

2. Le développement durable du secteur agricole qui représente un grand potentiel de transformation de l'économie en particulier à travers les initiatives du secteur privé : exploitants agricoles, coopératives et PME. L'intensification de la production, le développement de la transformation et une meilleure commercialisation permettront de générer un développement inclusif, équitable et durable contribuant à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience au niveau national (et régional).

3. L'accès à une énergie moderne et durable pour tous qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative *Sustainable Energy For All* (SE4All) de l'Union européenne afin d'augmenter les taux d'électrification prioritairement en milieu rural, de développer le potentiel en énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz, biomasse durable, etc.) et d'améliorer l'efficacité énergétique par la promotion des mesures d'économie d'énergie. Ces aspects prioritaires pour le Bénin seront accompagnés du renforcement des capacités des différents acteurs institutionnels et techniques et d'un soutien aux réformes nécessaires à un développement harmonieux du secteur.

Cet exercice de programmation s'inscrit dans la continuité de la coopération avec la République du Bénin et s'appuie sur les leçons tirées de la mise en œuvre des exercices précédents. Il sera soumis à une revue à mi-parcours, associant les Etats Membres de l'Union européenne dans le cadre de la programmation conjointe en 2016/17 qui devra confirmer ou

modifier le choix et le montant des secteurs compte tenu des évolutions constatées et notamment du respect des engagements pris par l'Etat béninois.

L'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE devrait régir, une fois adopté et à partir de son entrée en vigueur, l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et la République du Bénin. Cet accord, avec sa double vocation, commerciale et de développement, doit contribuer à la réalisation des objectifs de croissance accélérée et de développement durable du pays. L'appui à la bonne gouvernance et aux secteurs agricole et énergétique contribuera à améliorer la compétitivité du Bénin sur les marchés régionaux et mondiaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'APE et en cohérence avec le PAPED, un certain montant pourrait être réservé, notamment pour l'appui au renforcement du secteur privé.

Dans la mise en œuvre des secteurs de programmation, l'UE veillera à assurer la complémentarité avec les actions des autres bailleurs de fonds.

1.2. Choix des secteurs

L'intervention du 11^{ème} FED au Bénin visera la création des conditions-cadres favorables pour une dynamisation de l'économie et la réduction de la pauvreté. Les secteurs de concentration s'inscrivent dans les 5 axes prioritaires de la SCRП 2011-2015 et sont les suivants :

1) Appui à la Bonne Gouvernance pour le développement

L'appui au Bénin dans ce secteur vise prioritairement à renforcer l'Etat de droit et la démocratie participative (axes 1 et 4 de la SCRП). Dans ce cadre l'appui communautaire visera la modernisation institutionnelle du pays à travers a) une amélioration de la gestion et du contrôle des ressources de l'Etat ainsi qu'une optimisation des politiques publiques grâce à un système de gestion efficace et transparent; b) le renforcement de la crédibilité des institutions de l'Etat par la lutte contre la corruption à tous les niveaux et l'amélioration de l'accès des citoyens à une justice de qualité; c) le rapprochement de l'Etat des citoyens par le développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée. La principale modalité de mise en œuvre envisagée serait l'appui budgétaire, si toutes les conditions sont remplies, complétée par d'autres types d'intervention selon les besoins.

2) Développement Durable de l'Agriculture

L'appui au secteur agricole visera principalement la dynamisation du secteur privé en particulier les exploitations agricoles familiales et les petites et moyennes entreprises (axe 1) ; le développement des infrastructures rurales (axe 2) ; le renforcement des capacités par la formation continue avec une focalisation sur l'emploi, particulièrement le travail décent des jeunes (axe 3) ; ainsi que le développement de l'espace rural national et la gestion durable de ses ressources naturelles (axe 5). Ce secteur contribuera, en outre, à accompagner le Bénin pour qu'il profite pleinement de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union européenne et du PAPED. Les modalités d'intervention seraient l'approche projet/programme et éventuellement l'appui budgétaire sectoriel si des conditions favorables sont établies.

(3) Accès à une énergie moderne et durable

Le secteur contribue particulièrement à l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie (axe 1), au développement des infrastructures (axe 2) et, en

favorisant l'accès à l'énergie en milieu rural, il a un impact positif direct sur le développement équilibré et durable de l'espace national (axe 5). L'appui à ce secteur se fera sous forme de projets/programmes.

Ces trois secteurs seront complétés par un appui transversal aux acteurs de la société civile et au renforcement de capacités par le biais d'une Facilité de coopération technique. Toutes les interventions intégreront l'approche genre et la promotion de la protection de l'environnement. Une attention toute particulière sera apportée à la promotion du statut social et l'autonomisation des femmes. Ceci se fera à travers une approche inclusive dans le dialogue politique qui impliquera les ministères en charge de la famille et du genre, mais aussi dans la définition des appuis financiers aux projets et programmes dont les objectifs, activités, suivi et évaluation se baseront sur une promotion intégrée de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Une attention particulière sera apportée au déploiement des technologies modernes de l'information et de la communication, compte tenu de leurs impacts moteurs et positifs sur la croissance. Ces interventions viseront particulièrement les programmes structurants ayant une portée régionale, mais elles concerneront également les interventions faites au niveau national.

Secteur 1. Appui à la bonne gouvernance pour le développement

Contexte national : A l'heure actuelle, l'analyse des valeurs fondamentales au Bénin est globalement favorable, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'Etat de droit et des engagements internationaux. Un dialogue politique franc et ouvert se tient régulièrement. Cependant des améliorations sont encore nécessaires dans des domaines tels que la séparation des pouvoirs, la lutte contre la corruption, l'indépendance et l'efficacité de la justice, la situation carcérale et la protection des enfants.

La mise en œuvre de la politique économique et financière du Gouvernement a permis de renforcer la stabilité macroéconomique sur la période 2010-2014. Le pays bénéficie d'une facilité élargie de crédit du FMI signée en 2010 et qui devrait être renouvelée en 2014. La croissance économique s'est consolidée mais demeure insuffisante face aux défis actuels du pays. Parmi les contraintes majeures à une croissance rapide, on doit souligner : (1) la très faible diversification de l'économie, reposant principalement sur deux secteurs d'activités - le secteur agricole et le commerce international, de réexportation en direction du Nigeria et de transit vers les pays du hinterland ; (2) le dysfonctionnement du secteur public et un système fiscal inefficace qui ne parvient pas à offrir un climat des affaires favorable ; (3) le niveau peu élevé de l'investissement et la faible croissance de la productivité résultant d'une économie largement informelle. L'amélioration de l'environnement économique, fiscal et juridique du secteur privé, la réduction de la dépendance vis-à-vis du Nigeria, les réformes structurelles des secteurs agricoles (marchés des intrants et filière coton) et du port ainsi que la modernisation de l'administration de l'Etat représentent les enjeux économiques principaux des prochaines années.

Le suivi de la situation de la gouvernance à travers les *Worldwide Governance Indicators* (WGI) indique que, pour l'année 2012, les performances du Bénin en matière de bonne gouvernance sont supérieures à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne, notamment pour cinq des six indicateurs utilisés à savoir : (i) voix et responsabilité ; (ii) stabilité politique et absence de violence ; (iii) efficacité des pouvoirs publics et de l'action publique ; (iv) qualité de la réglementation ; (v) Etat de droit. Toutefois, dans ces domaines, la comparaison

entre les indices 2002, 2007 et 2012 indique une tendance globale à la régression des performances du pays.

La lutte contre la corruption et un système judiciaire efficace sont essentiels à la poursuite des réformes nécessaires pour accélérer la croissance, pour assurer la gestion durable des ressources et pour renforcer l'Etat de droit. Dans ce cadre, le gouvernement s'est doté en 2014 d'une politique sectorielle et interinstitutionnelle dans le domaine de la justice, traduite dans le Programme National de Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ). La mise en œuvre de cette politique doit contribuer à lutter contre l'impunité et promouvoir un climat des affaires plus sain.

Afin de garantir des services de qualité aux citoyens, le Bénin met en œuvre depuis 2003 une réforme de l'administration territoriale. A travers la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) adoptée en 2009, le Bénin a relancé ce processus visant un développement territorial durable. Après 10 années de mise en œuvre de la politique de décentralisation, beaucoup reste à faire en ce qui concerne le transfert effectif des ressources humaines et financières du niveau central vers les services déconcentrés et les communes. Dans ce contexte, la concentration de l'intervention de l'Union européenne sur les trois dimensions suivantes répond aux contraintes principales identifiées :

Gouvernance de la gestion des ressources de l'Etat et reddition de comptes

Le Bénin envisage de donner une impulsion à l'activité économique, avec pour objectif une croissance soutenue, de l'ordre de 7 à 8 %, qui soit inclusive, génératrice d'emplois décents et durable, sur au moins deux décennies. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de mettre en place et d'appliquer un cadre législatif et réglementaire favorisant la transparence et la reddition des comptes, l'allocation et la gestion efficaces des ressources financières, et des systèmes de finances publiques sains.

Le pays met en œuvre depuis 2009 un Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques (PAAGFP) qui, au-delà des réformes pour une meilleure orientation stratégique, vise à améliorer l'efficacité et la discipline budgétaire et à améliorer la transparence et le contrôle budgétaire. Ce plan d'action, qui a été actualisé en 2011 et se base sur les avis du FMI, est le cadre de référence unique pour toutes les réformes de la gestion des finances publiques au Bénin, et constitue également le cadre d'intervention des actions financées par les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les évaluations des finances publiques selon la méthodologie PEFA² (*Public Expenditure and Financial Accountability*) notent des efforts dans les domaines de la prévision des recettes, du contrôle de l'exécution du budget ainsi que de la surveillance et de la vérification externes. En outre, le Bénin s'est engagé à transposer dans sa législation nationale les nouvelles directives de l'UEMOA de 2009 relatives aux finances publiques. Suite à cet engagement, le pays a adopté en 2013 le projet de Loi Organique relative aux Lois de Finances issue des directives de l'UEMOA et travaille à sa mise en œuvre

² Une première évaluation PEFA a été effectuée en 2007. Son exploitation a permis d'aboutir à l'élaboration, en 2009, du PAAGFP. L'évolution des performances a été appréhendée par une autoévaluation PEFA en 2011. Actuellement, une deuxième évaluation PEFA est en cours, dont les résultats seront disponibles en septembre 2014.

Cependant, les résultats dans le domaine des finances publiques restent limités. L'exécution des ressources publiques connaît des retards et sous-performances importants, la passation des marchés publics demeure un défi dans plusieurs secteurs, les contrôles et la transparence budgétaires sont faibles. La capacité des services de la statistique reste insuffisante et il convient de remédier à cette situation.

Le renforcement de la transparence, de la reddition des comptes et de la participation au processus budgétaire sont des éléments importants pour améliorer les mécanismes de supervision et de contrôle existants au niveau national. Dans ce cadre, la mise en place d'une Cour des comptes efficace au Bénin demeure prioritaire afin d'assurer un contrôle externe indépendant et rendu public. D'autre part, la participation citoyenne et des organisations de la société civile doit jouer un rôle plus important dans les processus budgétaires béninois, qu'il s'agisse des décisions concernant les ressources ou du suivi de la fourniture de services (voir paragraphe 4. Appui à la société civile).

En outre, la gestion efficace des ressources de l'Etat est confrontée à un dysfonctionnement du système de gestion des ressources et du potentiel humain. La lenteur des procédures administratives, le manque de rigueur dans l'identification des responsabilités, les rentes de situation au sein de l'administration et la politisation du système engendrent des problèmes sévères, une insatisfaction des usagers et des populations et un climat de suspicion envers de la fonction publique qui conduit à un déficit de confiance général à travers le pays.

La Stratégie Globale de Réforme de la Fonction Publique (SGRFP) adoptée en avril 2013 vise à surmonter ces défis par un renforcement des procédures formelles et des outils techniques existants ainsi que par la mise en place d'un nouveau Statut de la Fonction Publique renforçant le cadre réglementaire et institutionnel. Le nouveau système de gestion devra façonner une fonction publique, y inclus la fonction publique territoriale, au service des citoyens, intégrant davantage l'égalité de genre et favorisant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision.

Etat de droit et lutte contre la corruption

Dans le domaine de la lutte contre la corruption au Bénin, on constate une prise de conscience de la part des acteurs impliqués et des avancées législatives. Le "Code d'éthique et de moralisation dans les marchés publics et délégations de service public" ainsi que la "Loi portant lutte contre la corruption" ont été adoptés en 2011. L'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC) a été installée en juin 2013. L'efficacité des mesures de lutte contre la corruption et contre l'impunité ainsi que l'application effective des lois restent cependant des défis majeurs pour l'administration et le secteur de la justice.

L'indicateur « contrôle de la corruption » (sixième indicateur de gouvernance du WGI) qui mesure l'usage des prérogatives du pouvoir à des fins personnelles, en particulier l'enrichissement des individus disposant d'une position de pouvoir, est nettement inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et montre une importante dégradation sur la période 2002-2012 en passant de 28,29 à 19,14 sur un maximum de 100 points. Le rapport d'évaluation de la gouvernance au Bénin, élaboré en 2007 dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dresse également un état des lieux particulièrement préoccupant de la situation en matière de corruption de l'administration béninoise.

Le « diagnostic sur la stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption » élaboré en 2010 par le Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (MRAI) confirme cette situation.

Après environ 25 ans de renouveau démocratique, les fondations du système semblent solidement ancrées alors que le système judiciaire ordinaire demeure fragile et répond de manière insuffisante aux conditions de base nécessaires au développement du pays et à la construction d'un Etat de droit. Afin de remédier à la situation, le gouvernement béninois a décidé de mettre en œuvre à partir de 2012 une « approche sectorielle » qui a impliqué une coordination entre différents ministères et institutions de l'Etat. Ce processus a conduit à l'élaboration du PNDSJ qui constitue la traduction opérationnelle de la Politique nationale du secteur de la justice. Pour répondre aux attentes des usagers en matière de justice et d'Etat de droit, six enjeux ont été identifiés : (i) la qualité du cadre législatif et réglementaire ; (ii) la sécurité judiciaire (police judiciaire et justice) ; (iii) l'accès à la justice et au droit ; (iv) le respect des droits de l'homme en milieu carcéral ; (v) la protection de l'enfance et de la jeunesse ; (vi) la bonne gouvernance du secteur et la gestion optimale des ressources financières et humaines.

Ainsi la justice au Bénin s'est donnée pour mission de garantir et de protéger l'Etat de droit, de veiller au respect des droits fondamentaux des citoyens et à leur traitement égal devant la loi en promouvant une justice accessible, indépendante, intègre et crédible rendue dans un délai raisonnable.

Décentralisation et déconcentration

La République du Bénin a entrepris depuis 2003 une vaste Réforme de l'Administration Territoriale (RAT) qui a pour principal objet le binôme décentralisation (communes) / déconcentration (préfectures et services déconcentrés de l'Etat) dans le but de mettre en place une gouvernance locale de qualité. Cette réforme comprend la création en 2008 d'un mécanisme étatique de transfert de fonds aux communes, le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), et l'adoption en 2009 de la PONADEC.

La décentralisation est un élément clé de la politique du Gouvernement qui reconnaît à travers les Orientations Stratégiques de Développement et la SCRP 2011-2015 la place des collectivités territoriales dans le processus visant un développement territorial durable basé sur la valorisation des potentialités du pays. Les défis principaux sont : 1) le manque d'avancement du processus de déconcentration (notamment par les ministères sectoriels) ; 2) la faible part du Budget Général de l'Etat (BGE) transférée effectivement aux collectivités territoriales et aux services déconcentrés (respectivement 3,8% et 2% en 2013) ; et 3) les capacités insuffisantes aux niveaux communal et déconcentré pour assumer les nouveaux mandats/compétences.

Il demeure donc essentiel d'assurer l'effectivité du transfert des compétences et des ressources correspondantes aux communes. De même, il convient de continuer à renforcer les capacités des communes, à les consolider en tant qu'institutions autonomes et à promouvoir la gouvernance locale, l'égalité de genre et la participation des femmes (à titre d'exemple, on ne recense qu'une seule femme maire sur 77 maires élus). Par ailleurs, l'appui à l'établissement de mécanismes de participation de la société civile doit permettre de favoriser la transparence et la reddition des comptes, et ainsi améliorer la gouvernance locale. La mise en œuvre effective de la politique de décentralisation et de déconcentration aurait ainsi un impact important sur le développement et le bien-être des populations.

Secteur 2. Développement durable de l'agriculture

Potentialités socioéconomiques du secteur agricole

Une très grande partie de la population béninoise tire ses revenus du secteur informel, en particulier du secteur agricole qui contribue pour plus de 50% au PIB (y compris la transformation et le commerce des produits agricoles). Le secteur agricole génère approximativement 60% des emplois et constitue l'unique source de devises du pays (hors commerce de réexportation). Il représente donc un levier incontournable pour la transformation économique et sociale du Bénin, pays dépourvu de matières premières mais dont le potentiel agricole est remarquable. Au-delà de la bande côtière, très densément peuplée et urbanisée, le Bénin dispose d'une réserve de terres présentant un fort potentiel agronomique avec des atouts au niveau tant pédologique que climatique. Ce territoire à potentiel agricole encore sous exploité est entouré de zones densément peuplées au Nord (Sahel), à l'Est (Nigeria) et au Sud (axe urbanisé Lagos/Abidjan) constituant autant de marchés possibles pour les produits vivriers. Les produits d'exportation comme le coton, l'anacarde ou bien encore l'huile de palme, transitent vers le marché international via le port de Cotonou.

Freins au développement de l'agriculture

Néanmoins, certaines contraintes freinent le développement du secteur. La production et la transformation sont presque exclusivement le fruit de petites exploitations familiales pratiquant une agriculture manuelle et de petites entreprises ou groupements informels sous capitalisés et exclus des circuits de financement formels. Le manque de financement de l'investissement productif dans le secteur agricole représente ainsi un enjeu essentiel pour le pays.

L'agriculture béninoise souffre également de difficultés d'approvisionnement en intrants. L'importation et la distribution des intrants sont en effet gérées par l'Etat dans le cadre de la filière coton³ ce qui prive d'approvisionnement en engrais et pesticides la plupart des agriculteurs qui ne produisent pas de coton. La sous-filière des semences est également gérée par les services publics de l'Etat, ce qui induit des problèmes d'efficacité et un faible accès à des semences de qualité. La privatisation et la libéralisation ordonnées⁴ des différentes filières d'intrants constituent ainsi une condition indispensable pour le développement agricole du Bénin.

Les contraintes susmentionnées induisent une faible productivité à l'hectare ainsi qu'une stagnation des surfaces mises en culture par actif, ce qui implique des revenus faibles et une paupérisation des agriculteurs.

La pression démographique et le recours à des systèmes de production extensifs donnent lieu à une expansion non maîtrisée des surfaces consacrées à la production agricole. L'appauvrissement des sols dû au raccourcissement de la durée des friches et la baisse tendancielle des rendements qui s'en suit constituent un enjeu majeur pour le développement durable de l'agriculture et rendent nécessaire l'adoption de profonds changements dans les systèmes d'exploitation afin d'assurer le renouvellement de la fertilité des sols, notamment la fertilité organique.

³ L'Etat a initié lors de la campagne 2013/2014 des opérations d'approvisionnement et de distribution d'intrants vivriers (hors coton). La gestion reste cependant publique et monopolistique, ne garantissant pas un accès durable aux intrants.

⁴ Nécessité d'assurer la continuité de l'approvisionnement des producteurs en intrants pendant la phase de transition entre deux systèmes.

Dans de nombreuses localités les producteurs souffrent également d'un enclavement important dû au mauvais état des pistes rurales⁵ souvent totalement impraticables durant la saison des pluies. Cela limite et handicape lourdement l'évacuation des produits agricoles et incite les populations à se replier sur une agriculture de subsistance. Cet enclavement rend risquées et hypothétiques toutes les productions potentiellement rémunératrices mais périssables. Conséquence directe de l'isolement, les producteurs n'ont pas d'accès aux intrants ni aux services d'appui et conseils, ce qui limite encore plus leur productivité.

L'investissement dans le secteur agricole est également handicapé par l'absence de titres fonciers qui préserve les paysans d'une décapitalisation et d'une paupérisation immédiate mais complique l'accès au crédit. Les difficultés d'accès à la propriété pour les femmes sont également un facteur de blocage aggravant.

Au regard de ce diagnostic et en alignement avec les axes prioritaires formulés dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), il importera de contribuer à la levée simultanée des contraintes à la production agricole, à la transformation et à la commercialisation des produits.

Sécurité alimentaire, Nutrition et résilience des populations

Le diagnostic en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition au Bénin est alarmant⁶. Pour une croissance inclusive et durable, afin de lutter efficacement contre la grande pauvreté et la malnutrition, l'intervention ciblera les petites exploitations familiales et les petits transformateur/rices du secteur informel. Elle visera à améliorer la disponibilité ainsi que l'accès aux produits alimentaires les plus nutritifs dont les produits d'élevage très faiblement consommés au Bénin.

L'intervention promouvra également l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes qui ont un rôle central dans l'alimentation et la sécurité nutritionnelle des enfants. Les activités réalisées le plus souvent par les femmes, telles que la production vivrière destinée à l'autoconsommation familiale, la production maraichère, le petit élevage ou bien encore la transformation et la commercialisation artisanale des produits agricoles, seront donc ciblées par l'intervention.

Enfin la résilience des populations sera améliorée par l'augmentation des revenus et donc de l'épargne mobilisable en cas de choc, par la réduction de la volatilité intra et interannuelle des prix des produits alimentaires (désenclavement, augmentation des capacités de stockage) et par la plus grande résistance des systèmes de production agricole aux stress hydriques (augmentation du taux de matière organique des sols, accès à la petite irrigation).

Secteur 3. Accès à une énergie moderne et durable

Généralités

Le Bénin partage un grand nombre de points communs avec la majorité des pays d'Afrique subsaharienne en ce qui concerne le secteur de l'énergie à savoir : i) un faible taux d'accès des ménages à l'électricité (29,2% en 2013 et seulement 5,5% en milieu rural), ii) un usage prédominant de la biomasse énergie (bois de feu et charbon de bois) de l'ordre de 50%

⁵ Selon l'étude d'impact du PASTR I, plus de 50% des villages au nord et 20% au sud du pays ont un accès qui est bloqué pendant plus de 3 mois par an durant la saison des pluies.

⁶ Avec par exemple un taux de malnutrition chronique chez les enfants voisin de 35%.

entraînant une forte pression sur les ressources forestières et iii) des taux de pertes techniques et commerciales très élevés au niveau du réseau de distribution estimés à 22% (vétusté du réseau, branchements illicites, difficultés de gestion de la Société Béninoise d'Énergie Électrique – SBEE, etc.).

Le Bénin présente également certaines spécificités qui peuvent se résumer ainsi : i) une séparation "historique" des fonctions de production, d'achat et de transport de l'électricité d'une part (responsabilité de la CEB – Communauté Électrique du Bénin, société bi-étatique commune au Togo et au Bénin) et des fonctions de distribution d'autre part (responsabilité de la SBEE) et ii) une faible capacité nationale de production d'énergie électrique et une grande dépendance vis-à-vis des pays voisins pour la satisfaction des besoins en électricité faisant du Bénin le 1^{er} importateur d'énergie électrique dans le cadre du Système d'Échanges d'Énergie Électrique d'Afrique de l'Ouest (EEEOA) aussi dénommé *West Africa Power Pool* (WAPP).

Enfin, le Bénin dispose d'atouts dont certains seront exploités dans le cadre de la stratégie d'intervention de l'Union européenne. En effet, i) 83% des villages non électrifiés au Bénin se situent à moins de 10 km du réseau de transport et de distribution ; ceci indique un fort potentiel pour la densification du réseau, avec un bon rapport coût-efficacité, ii) la présence du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest au large des côtes béninoises qui permet un approvisionnement en gaz naturel en provenance du Nigéria, iii) la présence du Secrétariat général du WAPP dont le siège se trouve à Cotonou, et bientôt du Centre d'Information et de Contrôle (CIC) qui sera construit à Calavi sur fonds régionaux (PIR 10^{ème} FED), donnant ainsi au Bénin une place stratégique au niveau régional et iv) un potentiel en énergies renouvelables (hydro, solaire et biomasse) encore peu étudié et quasi inexploité, en particulier faute d'un cadre réglementaire adapté et d'une politique suffisamment incitative.

Diagnostic

Au Bénin, le secteur de l'énergie électrique traverse depuis une vingtaine d'années des crises récurrentes et multiformes. Cette situation se caractérise globalement par la mauvaise qualité des services offerts aux consommateurs⁷, qui se traduit entre autres par : (i) des délais de branchement trop longs, (ii) des erreurs de facturation, (iii) des agents chargés du relèvement facilement corruptibles, (iv) des coupures intempestives (délestages et pannes), (v) de trop grandes variations de tension, (vi) des coûts élevés, (vii) un faible taux de couverture du territoire national (41,9 % en 2013), (viii) un faible taux d'électrification nationale (29,2 % en 2013), (ix) un très faible taux d'électrification rurale (5,5 % en 2013), (x) une prolifération des toiles d'araignée (branchements secondaires illégaux), (xi) un taux de pertes très élevé, estimé à 21,7 % en 2012.

En outre, les importations d'électricité ont connu une baisse sensible qui est aggravée par des contraintes techniques, notamment la non-synchronisation des zones Nigeria – Bénin d'une part et Togo – Ghana d'autre part. Ainsi, le délestage peut atteindre huit heures par jour dans certains quartiers, avec des conséquences pour les ménages et le secteur productif. Le déficit de puissance, à ce jour, est estimé à 30 MW en heures creuses et 50 MW en heure de pointe.

Cette contre-performance, qui cause de graves préjudices aux consommateurs et à l'économie nationale, trouve son explication, entre autres, dans l'inadéquation de la politique tarifaire. En effet, les tarifs appliqués ne reflètent pas les coûts de revient de l'électricité fournie ; les prix du kWh sont bloqués pour des raisons sociales et politiques sans compensations financières appropriées aux entreprises du secteur (CEB et SBEE). Les récents investissements dans des

⁷ Voir « chapitre Électricité », dans *Rapport Doing Business 2014*, Banque Mondiale, qui classe le Bénin en 160^{ème} position sur 189 pays classés.

capacités de production supplémentaires (centrale thermique CAI de Maria Gleta 80 MW, location à court terme de groupes diesel MRI 30 MW et AGREKO 50 MW) en dehors de tout cadre de planification basé sur des options à moindre coût, risquent d'aggraver fortement la situation.

Pistes d'intervention

L'intervention de l'UE permettra d'appuyer la mise en œuvre de réformes jugées prioritaires comme par exemple la mise en place d'une Autorité de Régulation indépendante et la révision du Code bénino-togolais de l'électricité pour mieux l'adapter au contexte actuel et favoriser l'investissement privé, notamment dans le contexte régional (gazoduc d'Afrique de l'Ouest, développement des capacités de production dans la sous-région, renforcement de l'interconnexion avec notamment la mise en service de la dorsale côtière 330 kV prévue en 2017).

Le Gouvernement devra à ce titre prendre des engagements politiques forts afin de mettre en place le cadre institutionnel, législatif et réglementaire propice au développement du secteur.

Le manque d'accès à l'énergie électrique est un facteur majeur de stagnation économique dans le monde rural. La transformation et la valorisation des produits agricoles sont entravées par le manque d'équipement et de savoir-faire, mais aussi par l'absence d'accès à l'électricité, nécessaire au fonctionnement de certains équipements. Cette dernière est de facto indispensable à la transformation de la plupart des produits agricoles, à la création de valeur ajoutée locale dans les bassins de production, à la compétitivité des filières et finalement au développement agricole. L'intervention de l'UE dans le secteur de l'énergie prendra en compte ces aspects et interviendra en totale synergie avec le Secteur 2 (développement durable de l'agriculture).

1.3. Cohérence avec les autres politiques et instruments

Les secteurs prioritaires du Programme Indicatif National (PIN) de la République du Bénin sont complémentaires de ceux du Programme Indicatif Régional (PIR) de Afrique de l'Ouest qui se focalise sur 3 secteurs : 1) la paix, la sécurité et la stabilité régionale ; 2) l'intégration économique et l'appui au commerce régional y inclus le développement des infrastructures ; et 3) la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Des interventions complémentaires au PIN de la République du Bénin pourront être également financées sur les lignes thématiques, les facilités sectorielles ainsi qu'à travers des mécanismes de *blending* avec les banques de développement et le secteur privé.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est déjà présente dans des projets d'infrastructure, particulièrement dans les secteurs de l'eau potable et de l'électricité. Elle pourra continuer à financer des opérations à partir de la facilité d'investissement de Cotonou, du Fonds Fiduciaire pour les Infrastructures et/ou sur ses ressources propres. Ces actions seront complémentaires à la réponse de l'UE et au PIN.

Au-delà des appuis financiers, le dialogue politique et sectoriel constitue également un levier important pour renforcer la focalisation des acteurs sur les stratégies-clés permettant la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la gouvernance dans le pays.

L'Union européenne et les Etats membres présents au Bénin ont formulé des stratégies communes d'intervention pour les secteurs des Droits de l'homme, de la société civile et des autorités locales. Ces stratégies seront mises en œuvre d'une manière conjointe et leur opérationnalisation sera coordonnée avec les actions identifiées dans le PIN.

2. Aperçu financier (montants indicatifs)

La dotation indicative des trois secteurs et des interventions transversales se présente comme suit :

Secteurs	EUR (mios)	% PIN
Appui à la bonne gouvernance pour le développement	184	49,5%
Développement durable de l'agriculture	80	21,5%
Accès à une énergie moderne et durable	80	21,5%
Société civile	18	4,8%
Facilité de Coopération Technique	10	2,7%
Total	372	100%

3. Soutien de l'UE par secteur

Cette section fournit une description de l'appui de l'UE pour chaque secteur choisi, y compris l'objectif général, les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs principaux. Ces indicateurs principaux pourront être précisés par la suite, si nécessaire. Les valeurs de référence et les cibles possibles seront établies dans la phase d'identification.

3.1 Appui à la bonne gouvernance pour le développement

3.1.1 L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis

Objectif général : L'intervention de l'UE vise à contribuer au renforcement de la bonne gouvernance pour un développement durable, équitable et inclusif.

Objectifs spécifiques (OS) :

Objectif spécifique n°1 : Gouvernance de la gestion des ressources de l'Etat et reddition des comptes

Améliorer la gestion des ressources de l'Etat et optimiser leur emploi dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques à travers un système de gestion intégré plus efficace et transparent.

Objectif spécifique n°2 : Etat de droit et lutte contre la corruption

Renforcer l'Etat de droit, la lutte contre la corruption et l'accès équitable des citoyens à la justice.

Objectif spécifique n°3 : Décentralisation et déconcentration

Promouvoir un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée et inclusive.

3.1.2. Principaux résultats attendus

Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats (R) attendus sont :

Objectif spécifique n°1 : Gouvernance de la gestion des ressources de l'Etat et reddition des comptes

OS1 R1 : La crédibilité du budget est renforcée et la mise en œuvre des politiques publiques est plus transparente.

OS1 R2 : L'efficacité du Gouvernement et la qualité de la régulation des secteurs économiques sont améliorées.

Objectif spécifique n°2 : Etat de droit et lutte contre la corruption

OS2 R1 : La lutte contre la corruption est plus efficace.

OS2 R2 : Le respect des droits fondamentaux des citoyens et leur traitement égal devant la loi est amélioré (mise en œuvre de la PNDSJ).

Objectif spécifique n°3 : Décentralisation et déconcentration

OS3 R1 : La reddition de comptes et les performances en termes de services rendus, de gestion, d'exécution budgétaire et de contrôle aux niveaux communal et déconcentré sont améliorées.

OS3 R2 : Les ressources financières et humaines au niveau communal/départemental et des services déconcentrés sont renforcées en cohérence avec les missions/rôles à chaque niveau.

3.1.3. Les indicateurs

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination et le dialogue politique sont organisés dans le cadre de la SCRP et selon les dispositions de concertation entre les bailleurs et le Gouvernement. Ils sont assurés au niveau politique par le groupe des Chefs de Mission et au niveau technique par le groupe des Chefs de Coopération. Les chefs de file des deux niveaux assurent respectivement la concertation avec le Gouvernement au sein du Conseil d'Orientation et du Comité de Pilotage. Le dispositif de suivi de la SCRP prévoit des rencontres trimestrielles de suivi des politiques et programmes et des revues sectorielles annuelles ainsi qu'une revue globale annuelle de la SCRP.

Concrètement, pour le premier secteur de concentration, les groupes dans les domaines de la macroéconomie, des finances publiques, de la justice, de la lutte contre la corruption et de la décentralisation sont actifs.

Les résultats du suivi annuel de la SCRP, des revues sectorielles, ainsi que des revues du FMI, qui sont conclues aux alentours de la même période en juillet, servent de base pour les décisions de décaissement des appuis budgétaires par les bailleurs concernés. Les projets et appuis budgétaires sont intégrés dans la SCRP ainsi que les plans de travail annuels des différents ministères et sont comptabilisés dans le budget de l'Etat.

3.1.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Du point de vue politique, une nouvelle stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté au-delà de 2015 devra être préparée par le Gouvernement de la République du Bénin. Cette stratégie devra recueillir les grandes lignes de la politique du Bénin pour la prochaine période. Elle devra aussi contenir des orientations claires et crédibles par rapport à l'amélioration de la gouvernance, notamment en matière de réforme des finances publiques, de la justice et de la lutte contre la corruption, ainsi que par rapport à un développement axé sur la diversification de l'économie, l'amélioration du climat des affaires, la création d'emplois et l'offre de services sociaux.

En termes d'engagement financier, le Gouvernement du Bénin devra maintenir une priorisation des dépenses sociales avec un ciblage et un suivi des dépenses sociales prioritaires. De même, il devra s'engager à transférer des compétences et à augmenter de façon correspondante la part du Budget Général de l'Etat transférée aux communes. Il devra en outre assurer le financement effectif du programme annuel du PNDSJ.

Dans le secteur de la Décentralisation, la part des dépenses des communes dans le total des dépenses de l'Etat en 2013 était de l'ordre de 9% et devrait être en augmentation dans l'avenir conformément aux engagements du gouvernement. Les engagements budgétaires alloués à la mise œuvre du programme national du développement du Secteur de la Justice (PNDSJ) dans la programmation nationale sont estimées à 165 millions d'euros. Dans le cadre du programme de réforme des finances publiques 2012-2015, la participation financière du gouvernement est de l'ordre de 25%. Cette participation devra être substantiellement renforcée. Deux évaluations PEFA et PEMFAR ont été réalisées au cours de l'année 2014 avec des résultats mitigés. Sur la base des conclusions et des recommandations de ces études, le Gouvernement devra actualiser le programme de réformes vers des priorités et actions à impact rapide clairement ciblées. Une nouvelle évaluation PEFA sera programmée en 2017.

Tout appui budgétaire éventuel sera conditionné par des améliorations effectives dans le domaine du contrôle interne et externe des ressources financières de l'Etat et par la prise de mesures concrètes de lutte contre la corruption. .

3.1.6. Évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Risques	Mesures d'atténuation
<p><i>Niveau politique :</i></p> <p>Une détérioration de la confiance dans les institutions de l'Etat par rapport à la fiabilité et la transparence de la démocratie. La non tenue d'élections nationales et locales dans les temps ou telles que prévues par la Constitution du Bénin affectant la confiance dans le système démocratique et les institutions. Une insatisfaction croissante des groupes marginalisés par manque de perspectives socio-économiques, en</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Entretenir un dialogue politique soutenu avec le gouvernement et les institutions de l'Etat sur la transparence des processus institutionnels.2. Mettre l'accent sur la création d'emplois décents pour les jeunes notamment dans le secteur n°2 'Développement durable de l'agriculture'.

particulier parmi les jeunes, qui pourraient nourrir des tensions sociales.	
<p><u>Niveau économique :</u></p> <p>Une importante perte de recette de réexportation vers le Nigéria, un des piliers principaux de l'économie du Bénin, suite à l'introduction du Tarif Extérieur Commun ou un choc économique, politique ou sécuritaire.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer le pays dans ses efforts de diversification de son économie en particulier par le renforcement du secteur productif agricole et l'amélioration du climat des affaires. 2. Appuyer le pays dans ses efforts d'intégration régionale tout aussi bien aux niveaux politique qu'économique.
<p><u>Risque opérationnel :</u></p> <p>L'absence de création de la Cour des comptes ou d'un système crédible et transparent de contrôle externe.</p> <p>Une perte importante en ressources publiques et un manque de crédibilité du système de gestion dus à un niveau de corruption restant élevé.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre l'accent sur la reddition des comptes, la transparence et la lutte contre la corruption, à travers un dialogue politique soutenu et des indicateurs pertinents. 2. Mettre en place des mesures d'accompagnement telles que le développement et la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre la corruption.

3.2 Développement Durable de l'Agriculture

3.2.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

Objectif général : L'intervention de l'UE vise à améliorer de façon durable les performances de l'agriculture béninoise pour (i) assurer la souveraineté alimentaire du pays et améliorer la situation nutritionnelle des populations, (ii) créer des emplois décents pour la jeunesse (hommes et femmes) et (iii) contribuer durablement au développement économique et social du Bénin.

Objectifs spécifiques :

Objectif spécifique n°1 : Production des exploitations agricoles familiales

Développer la production des exploitations agricoles familiales par une intensification de la production et une augmentation de la productivité par actif.

Objectif spécifique n°2 : Transformation et commercialisation des produits agricoles par les TPE, PME et coopératives de producteurs et productrices

Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles par les TPE, PME et coopératives de producteurs et productrices à travers la promotion des investissements, la réduction des coûts et la structuration des filières.

Ces deux objectifs spécifiques intègrent une approche de promotion de l'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

3.2.2. Les principaux résultats attendus

Objectif spécifique n°1 : Production des exploitations agricoles familiales

OS1 R1 : La production est intensifiée de façon durable par l'augmentation simultanée de la consommation d'intrants (agricoles et d'élevage) et de la fertilité organique des sols (cultivés et/ou pâturés).

OS1 R2 : La productivité par actif agricole est augmentée par l'accroissement des investissements productifs (outils, équipement pour les travaux agricoles et le transport, bâtiments pour l'élevage et le stockage).

Objectif spécifique n°2 : Transformation et commercialisation des produits agricoles par les TPE, PME et coopératives de producteurs et productrices

OS2 R1 : Les investissements des TPE, PME et coopératives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et d'élevage (outils, équipements, petits bâtiments) sont augmentés et leurs besoins en fonds de roulement sont satisfaits.

OS2 R2 : Les coûts de transaction au sein des filières sont diminués au profit des groupements de producteurs et productrices par le développement de la commercialisation groupée au niveau local (économies d'échelle).

OS2 R3 : Les infrastructures de transport rural, en particulier les pistes rurales, sont améliorées.

Ces résultats seront renforcés grâce aux actions mises en œuvre sous le troisième secteur de concentration visant l'amélioration de l'accès à l'énergie pour les transformateurs/trices (électricité et bois énergie durable) à travers un programme d'électrification rurale par extension du réseau existant et de promotion des énergies renouvelables.

Ces résultats seront atteints sur la base de trois grands axes d'intervention : (i) facilitation de l'accès au crédit, (ii) accès au conseil et à la formation professionnelle continue, (iii) désenclavement.

A titre d'exemple, le résultat OS1 R1 sera atteint à travers le désenclavement, l'accès au crédit de campagne (intrants), l'accès au conseil agricole (systèmes de production intensifs et durables) et en organisation (approvisionnement groupé) et l'accès au crédit d'investissement (moyens de stockage et de transport de la matière organique, etc.). Les interventions en matière de désenclavement seront réalisées dans le cadre de la Stratégie Nationale de Transport en milieu Rural (SNTR) adoptée en 2011 qui constitue un cadre de référence valorisant notamment l'entretien courant des voies communales, l'approche à haute intensité de main d'œuvre et le recours à la main d'œuvre locale.

Enfin le cadre d'intervention sera complété par le suivi d'un indicateur d'impact sur la nutrition (score de diversité alimentaire du ménage), la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle étant un des objectifs globaux du programme.

Au titre de l'objectif OS2 R3, dans une démarche de sortie du secteur transport, le financement des travaux de franchissement du bas-fond marécageux de Womey dans la commune d'Abomey Calavi permettant le désenclavement de populations pourra être envisagé moyennant validation ou correction des études et investigations déjà réalisées par le gouvernement.

3.2.3. Les indicateurs

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

L'intervention de l'UE comme celles des autres donateurs s'inscrit dans le PSRSA, document de politique agricole qui sert de cadre d'harmonisation à toutes les interventions dans le secteur. Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) du PSRSA est l'organe chargé de la coordination des interventions dans le secteur agricole. Créé par décret en février 2013, il attend l'installation de son Secrétariat Technique Permanent. La coordination entre le Gouvernement et les bailleurs autour du PSRSA est donc aujourd'hui assurée à travers le Groupe Technique Agriculture. En matière de Nutrition, qu'il s'agisse de l'initiative régionale AGIR et de sa déclinaison à l'échelle nationale, ou bien encore du mouvement SUN ou de l'initiative du G8 (Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition), le Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition créé récemment et directement rattaché à la Présidence, a pour mission d'assurer la coordination intersectorielle des actions concourant à l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population. L'intervention de l'UE s'intègre parfaitement dans ces cadres de concertation. En particulier, les actions sensibles à la nutrition financées par l'UE seront complémentaires de celles spécifiques à la nutrition financées par la Banque Mondiale (28 millions de dollars).

La mise en œuvre de ce secteur veillera tout particulièrement à assurer la complémentarité et la division du travail avec les états membres de l'UE.

Le dialogue technique et politique s'organise autour de la revue sectorielle annuelle qui alimente la revue conjointe annuelle de la SCRP. Le dialogue sectoriel tend à se concentrer sur les rôles respectifs des secteurs public et privé dans le développement du secteur et sur la mise en œuvre opérationnelle du PSRSA, adopté en 2011 de façon participative en concertation avec les organisations professionnelles du secteur.

3.2.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Afin d'intervenir à un niveau sectoriel, de coordonner plusieurs départements ministériels, de s'adapter aux évolutions de l'environnement sectoriel et d'améliorer régulièrement l'efficacité des interventions, il est nécessaire que le Gouvernement assure un meilleur fonctionnement du cadre institutionnel du secteur agricole, par une opérationnalisation du CNOS, un système de suivi efficace et une budgétisation concrète du PSRSA.

Le Gouvernement s'engage à œuvrer pour un secteur agricole libéralisé, bénéficiant d'un environnement des affaires amélioré et appuyé par une administration efficace dont la gouvernance serait améliorée.

La libéralisation des marchés des intrants, en remplacement de monopoles public ou privé, relève de cet engagement. Il s'agit d'une réforme prioritaire pour le développement du secteur mais qui tarde à se concrétiser. Dans ce contexte, au titre de la présente stratégie 11^{ème} FED, le Gouvernement s'engage à libéraliser l'approvisionnement en intrants et semences dans le secteur agricole d'ici 2018.

Pour faciliter l'accès au financement, autre contrainte majeure du secteur, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un Fonds National de Développement Agricole, destiné entre-autre à financer les opérateurs privés. Il constitue un élément central du PSRSA. Son décret de création a été adopté le 31 janvier 2014. Le décret de nomination des membres de son Conseil d'Administration doit maintenant suivre.

Le Gouvernement s'engage à assurer l'opérationnalisation du FNDA d'ici 2016 en vue de faciliter l'accès au financement des exploitations familiales et des petites et moyennes entreprises intervenant dans les filières.

D'un point de vue financier, le Gouvernement communiquera le montant des dotations annuelles du Budget de l'Etat au FNDA. De façon plus globale, les engagements financiers consacrés au secteur agricole qui, sur les quatre dernières années, ont été légèrement inférieurs à 6% du Budget Général de l'Etat, seront substantiellement augmentés afin de s'approcher de l'objectif fixé par la Déclaration de Maputo (10% du budget) d'ici 2020.

3.2.6. Évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Risques	Mesures d'atténuation
<p><u>Risque Politique :</u></p> <p>Le blocage du processus de libéralisation du secteur agricole (marchés des intrants principalement, mais aussi des produits et des services).</p> <p>Le blocage du processus de décentralisation dans le secteur agricole.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dialogue politique renforcé au niveau sectoriel mais aussi macro qui traitera la libéralisation comme priorité stratégique pour l'amélioration de la gouvernance économique. 2. Ce dialogue s'accompagnera de (i) un appui au processus de libéralisation des marchés des intrants et (ii) d'engagements effectifs du gouvernement qui conditionneront certains de nos appuis financiers.
<p><u>Niveau économique :</u></p> <p>Une importante perte de recettes de réexportation vers le Nigéria, un des piliers principaux de l'économie du Bénin, suite à l'introduction du Tarif Extérieur Commun ou un choc économique, politique ou sécuritaire.</p> <p>Désintéressement des producteurs et productrices vis à vis des opportunités d'investissement dans le secteur productif.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer le pays dans ses efforts de diversification de son économie en particulier par le renforcement du secteur productif agricole et l'amélioration du climat des affaires. 2. Appuyer le pays dans ses efforts d'intégration régionale tout aussi bien au niveau politique qu'économique.

<p><u>Risque opérationnel :</u></p> <p>La mauvaise gestion financière des fonds et circuits financiers mobilisés pour (i) le financement des infrastructures de transport rural (fonds d'entretien routier, FADEC) et (ii) l'octroi de crédit aux exploitants agricoles et PME (FNDA).</p>	<p>1. Mécanismes d'audit externe et de systèmes de contrôle. Choix des modalités adaptées.</p>
--	--

3.3 Accès à une Energie Moderne et Durable

3.3.1. L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :

Objectif général : L'intervention de l'UE vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers le développement du secteur de l'énergie en vue de fournir aux populations un accès à une énergie durable, de qualité, à un coût juste et abordable.

Objectifs spécifiques :

Objectif spécifique n°1 : Accès à l'électricité et durabilité

Améliorer l'accès de la population à l'électricité, notamment en milieu rural, tout en assurant un dispositif durable de gestion et de financement de l'électrification.

Objectif spécifique n°2 : Part d'énergie renouvelable

Accroître l'utilisation des **énergies renouvelables** dans la production d'électricité (y compris hors réseau) et la mise à disposition de solutions adaptées aux besoins des ménages et des entreprises.

Objectif spécifique n°3 : Efficacité énergétique

Améliorer l'**efficacité énergétique** par la mise en place de mesures d'économie d'énergie.

3.3.2. Les principaux résultats attendus

Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux **résultats** attendus sont :

Objectif spécifique n°1 : Accès à l'électricité et durabilité

OS1 R1 : Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur est mis à jour et permet l'optimisation des investissements.

OS1 R2 : Le Bénin se dote d'un document cadre de planification pour favoriser l'accès en milieu rural (extension du réseau et solutions hors réseau).

OS1 R3 : Le taux d'électrification des foyers, notamment en milieu rural, augmente en donnant priorité aux zones agricoles et aux zones périurbaines (pôles de développement).

OS1 R4 : La qualité des services de fourniture d'électricité est améliorée.

OS1 R5 : L'accès à l'électricité des petites et moyennes entreprises est facilité en milieu rural et périurbain.

Objectif spécifique n°2 : Part d'énergie renouvelable

OS2 R1 : Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet et encourage le développement des énergies renouvelables (notamment en favorisant l'investissement privé).

OS2 R2 : Les services compétents planifient, lancent et attribuent des accords de production d'électricité par des sources renouvelables telles que l'énergie solaire, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, le biogaz, etc...

OS2 R3 : La capacité de production en Energies Renouvelables augmente.

Objectif spécifique n°3 : Efficacité énergétique

OS3 R1 : Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet et encourage le développement d'actions d'efficacité énergétique au Bénin.

OS3 R2 : Les consommations énergétiques spécifiques des industries, des bâtiments administratifs, des services, des usages domestiques et de l'éclairage public sont réduites.

OS3 R3: La gestion de la demande électrique est améliorée afin de réduire les charges, notamment aux heures de pointe de consommation.

3.3.3 Les indicateurs

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Depuis 2013, l'Union européenne et l'AFD jouent conjointement le rôle de Chef de File des Partenaires Techniques et Financiers actifs dans le secteur de l'Energie. Ce groupe n'était plus fonctionnel depuis plusieurs années et sa relance a suscité beaucoup d'intérêt de la part des nombreux bailleurs de fonds impliqués (Banque mondiale, AFD, Coopération allemande GIZ / KfW, BAD, BOAD, UCF/MCA, BEI). Des termes de référence ont été adoptés, une matrice des interventions a été réalisée et le Groupe de Coordination Energie a pu travailler conjointement avec le Gouvernement afin de définir une feuille de route des actions prioritaires (recommandations issues des revues sectorielles de 2013 et 2014).

Le dialogue demeure cependant difficile et de nombreuses initiatives sont prises en dehors de tout cadre de concertation et de planification, sous prétexte de l'urgence.

L'instruction des programmes veillera tout particulièrement à optimiser les synergies avec les autres intervenants comme la BEI.

Ce travail préparatoire initié en 2013 donnera une position privilégiée et renforcée à la Délégation de l'Union européenne au Bénin pour continuer à coordonner les interventions et à mener le dialogue sectoriel, ce qui sera particulièrement important dans la définition et le suivi de la mise en œuvre des réformes.

3.3.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le "plan stratégique de développement du secteur de l'énergie au Bénin", validé en 2009, est basé sur des chiffres relativement obsolètes de 2005. Il ne repose pas sur une analyse approfondie des projections de demande en électricité. Ce plan stratégique donne ainsi des "orientations" assez générales qui n'ont pas été accompagnées d'un plan d'action et d'un plan de financement adéquats.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, un certain nombre d'initiatives encore embryonnaires et inachevées conduisent à des conflits de compétence et des institutions non fonctionnelles⁸. Cette situation est préjudiciable au développement du secteur qui a aujourd'hui besoin d'une réorganisation stratégique claire, cohérente et réaliste. Le Gouvernement doit prendre les dispositions nécessaires dans ce sens. Les réformes prioritaires à mettre en œuvre ont été identifiées dans le cadre de l'étude sur la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire incitatif aux investissements financée par l'AFD adoptée en conseil des ministres en 2011.

Ainsi, comme convenu lors de la revue sectorielle en mai 2014, le gouvernement s'engage à finaliser et adopter le Schéma Directeur du secteur de l'électricité d'ici fin 2015. Le schéma visera particulièrement à prioriser les investissements. Il définira également une feuille de route pour les réformes à mettre en place. Le schéma et la feuille de route serviront de référence aux financements dans le cadre de ce Programme Indicatif National. L'Union européenne, en concertation avec les autres bailleurs de fonds du secteur, assurera un suivi régulier de ces engagements.

Egalement, afin de permettre la concrétisation d'investissements privés dans le secteur de l'énergie et le développement effectif de l'électrification rurale, le gouvernement du Bénin s'engage, d'ici 2016, à rendre opérationnelle l'agence de régulation du secteur de l'électricité.

Le Gouvernement s'assurera de la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action qui sera formulé dans le cadre de l'adoption du Schéma Directeur de l'Energie actuellement en cours de préparation. Concrètement, et d'après le Cadre des Dépenses à Moyen Terme pour la période 2015-2017, le financement intérieur relatif aux Projets d'Investissement Prioritaires passera de 10,47 milliards FCFA à 11,95 milliards de FCFA ce qui représente une augmentation de 14% sur trois ans.

Une mention spéciale est faite dans le cadre des dépenses à moyen terme quant à la priorité de développement des énergies renouvelables (hydro et solaire).

3.3.6. Évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Risques	Mesures d'atténuation
<i>Risque Politique :</i>	

⁸ Par exemple, le Décret de création de l'Autorité de Régulation a été adopté en 2009 mais l'Autorité n'a jamais été rendue opérationnelle. Une Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables (ANADER) a été créée entraînant un conflit de compétences avec l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale (ABERME).

<p>Absence ou non-respect des documents de politique et de stratégies sectorielles et des documents cadre de planification.</p> <p>Manque de cohérence dans le développement et la mise à jour du cadre institutionnel et réglementaire.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une assistance technique dès 2014 afin d'appuyer le gouvernement dans la définition d'une feuille de route claire et cohérente. 2. Poursuite et renforcement du dialogue sectoriel. Définition et suivi d'une feuille de route des engagements de l'Etat.
<p><u>Niveau économique :</u></p> <p>Une importante perte de recette de réexportation vers le Nigéria, un des piliers principaux de l'économie du Bénin, suite à l'introduction du Tarif Extérieur Commun ou un choc économique, politique ou sécuritaire.</p> <p>Désintéressement des investisseurs privés et du secteur de la finance vis à vis des opportunités d'investissement dans le secteur de l'énergie.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer le pays dans ses efforts de diversification de son économie en particulier par le renforcement du secteur productif agricole et l'amélioration du climat des affaires. 2. Appuyer le pays dans ses efforts d'intégration régionale aux niveaux politique et économique.
<p><u>Risque opérationnel :</u></p> <p>Risques exogènes techniques (oscillations, réglages de fréquence, synchronisation) et juridiques (risque de non-respect des accords contractuels d'achat – vente entre les deux pays).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travail au niveau du WAPP, notamment à travers le projet CIC, pour améliorer les échanges électriques régionaux. 2. Possibilité d'envisager une assistance technique au WAPP pour les aspects juridiques des échanges d'énergie électriques (y compris l'accès au gaz).

3.4. L'évaluation environnementale

Les enjeux environnementaux du développement rural au Bénin sont très largement liés au caractère extensif (faibles rendements) et non durable des modes d'exploitation actuels qui affectent des surfaces en expansion constante du fait de la croissance démographique. Les sols, les forêts et autres écosystèmes naturels, le bois, les ressources halieutiques (d'eau douce et de mer) présentent des taux d'exploitation supérieurs aux taux de renouvellement.

Les enjeux environnementaux résident donc essentiellement dans la perte de biodiversité et dans la dégradation des ressources naturelles exploitables dont principalement le sol, les forêts et les ressources halieutiques.

L'intervention de l'UE est conçue pour intégrer ces enjeux. L'amélioration de la fertilité organique des sols, la gestion durable du bois énergie ou encore l'augmentation des rendements (agricoles - transformation du bois en charbon de bois) sont autant de résultats à atteindre pour limiter la pression sur les écosystèmes naturels.

Concernant le secteur agricole, ces résultats seront atteints essentiellement par la diffusion de technologies adaptées, dont l'adoption sera facilitée par l'amélioration de l'environnement de la production (accès aux financements autorisant une gestion de long terme, désenclavement, accès aux intrants rendant réellement accessibles des alternatives techniques).

Les interventions sous le secteur accès à une énergie moderne et durable réduiront la pression environnementale en offrant des alternatives aux modes de production ou de consommation d'énergie qui ont un impact négatif sur l'environnement et le climat. Le développement des énergies renouvelables inclura un appui à la mise à disposition d'une biomasse durable (charbon "bio", briquettes, ressources énergétiques alternatives, etc.) et l'amélioration de l'efficacité énergétique intégrera également ces aspects (promotion de l'utilisation des foyers améliorés).

L'appui à la gouvernance, en assainissant le climat des affaires et la justice et en améliorant la lutte contre la corruption réduira les pratiques préjudiciables à l'environnement.

Concernant les enjeux associés aux changements climatiques, le Bénin ne fait certes pas partie de la zone sahélienne directement affectée par les sécheresses et les grands écarts climatiques et pluviométriques. Il est par contre directement affecté par les inondations tant au niveau du bassin versant du Niger au Nord que de celui de l'Ouémé au Sud. Les inondations souvent catastrophiques sont aggravées par les pratiques culturelles qui favorisent le ruissellement.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables permettra de modifier les habitudes de consommation énergétique en milieu rural et réduira les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées à la déforestation et à la dégradation des sols (REDD). Le remplacement des groupes électrogènes et des lampes à pétrole contribuera également à réduire les émissions de GES.

4. Appui à la société civile

Depuis près de 20 ans, les Organisations de la Société Civile (OSC) béninoises jouent un rôle déterminant dans la vie du pays, en particulier dans l'ancrage du système démocratique national. Ceci a contribué à la reconnaissance de leur valeur ajoutée spécifique ainsi qu'à la croissance exponentielle de leur nombre. Des OSC sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble du territoire national et interviennent dans de très nombreux domaines sans que cette dynamique ne soit réellement structurée. Les OSC sont de plus en plus conscientes de leur rôle de veille citoyenne de la reddition de comptes de l'action publique de l'Etat. Ce rôle doit être renforcé et soutenu dans le contexte de la gouvernance démocratique.

Le soutien de l'UE aux OSC béninoises contribue à renforcer leur ancrage et leur structuration. Cependant des efforts restent à faire notamment au niveau du développement local en intégrant une approche d'égalité du genre et de promotion de l'autonomisation et des droits des femmes. On tiendra aussi compte des avancées constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation, de la déconcentration et de l'essor des initiatives locales de développement participatif (valorisation du patrimoine culturel et traditionnel, artisanat, arts visuels). Une consultation élargie sur tout le territoire national avec des représentants de 136 organisations faitières a été menée par la Délégation en 2012-2013. Cette large consultation fait ressortir que les représentants des OSC souhaitent vivement être davantage impliqués dans le processus de développement du pays, notamment à travers des actions de plaidoyer et de veille citoyenne.

Ils souhaitent aussi que leurs capacités et compétences soient renforcées au regard des enjeux auxquels ils sont confrontés. Par ailleurs, la question de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes reste fortement d'actualité dans tous les secteurs de l'économie.

Sur cette base, l'appui à la société civile au Bénin sera effectif tout particulièrement dans les secteurs de concentration et s'orientera vers les objectifs suivants :

Objectif général : Appuyer la participation des citoyen(ne)s et des partenaires sociaux à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement afin d'en assurer la pertinence, la transparence et la reddition des comptes pour l'amélioration du développement inclusif, de la gestion des ressources naturelles et de la gouvernance démocratique aux niveaux national et local.

Objectifs spécifiques :

- **Plaidoyer et reddition des comptes :** Garantir la participation des OSC à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, à la préservation de l'environnement, la promotion des droits fondamentaux (notamment l'égalité de genre), la lutte contre la corruption, appuyer le contrôle citoyen au niveau national et local.
- **Initiatives des OSC :** appuyer les initiatives des OSC dans le cadre, de manière indicative, de la protection de l'enfance, de la promotion et de l'amélioration de l'emploi des jeunes (hommes et femmes), de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la santé communautaire, de la diversité culturelle etc.
- **Organisation des OSC :** renforcer les capacités des OSC et les structures organisationnelles et le réseautage des OSC avec une approche sensible au genre pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle à travers la promotion des partenariats multi-acteurs au profit des OSC.

5. Enveloppe B

Une enveloppe B pour besoins imprévus (particulièrement adaptée aux situations de fragilité) peut être incluse dans le programme indicatif pluriannuel (PIP). Cette allocation sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent peut toujours être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée dans le PIN.

6. Autres mesures d'appui

6.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

Une facilité d'appui (par exemple la Facilité de Coopération Technique- FCT), ayant pour but d'accompagner et d'appuyer la programmation, la préparation et la mise en œuvre d'actions ou l'efficacité de l'aide (appui à l'ON si nécessaire), peut être prévue dans la programmation au moyen d'une allocation spécifique. Une telle facilité n'est pas considérée comme un secteur et peut donc être programmée en dehors du plafond autorisé pour les secteurs. Elle doit être utilisée pour appuyer des activités aux montants limités. Elle ne peut être utilisée ni pour financer de petits projets dans des secteurs additionnels aux secteurs sélectionnés ni pour des

actions liées aux questions transversales. De telles actions doivent être financées au sein des secteurs sélectionnés et, dans le cas des pays ACP, via l'allocation spécifique destinée à appuyer la société civile (cf. point 4 ci-dessus).

Annexes :

1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD, ainsi que d'autres indicateurs pertinents pour le pays).
2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur.
3. Cadre d'intervention par secteur et indicateurs de performance.
4. Calendrier.

ANNEXES

1. Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Norme UEMOA
Population (en millions)	7.8	8.1	8.3	8.5	9.5	9.8	10.1	10.4	
PIB nominal (en milliards FCFA)	2475.6	2657.9	2992.4	3109.3	3247.7	3443.0	3857.9	4104.2	
PIB/par tête (1000 FCFA)	317.4	328.1	360.5	365.8	341.9	351.3	382.0	393.8	
Taux de croissance réel (%)	3.8	4.6	5.0	3.8	2.6	3.5	5.4	5.6	
Taux d'inflation (%)	3.8	1.3	8.0	4	2.2	2.7	6.7	1.0	<=3%
Recettes totales (milliards FCFA)	416.9	548	581.3	628.1	603	605.6	722.5	795.5	
Recettes totales/PIB (%)	16.8	20.6	19.4	20.2	18.6	17.6	18.7	19.4	
Recettes fiscales (en milliards FCFA)	378.8	446.7	512.2	500.4	525.9	534.7	598.2	668.2	
Recettes fiscales/PIB (%)	15.3	16.8	17.1	16.1	16.2	15.5	15.5	16.3	>=20%
Dépenses totales (en milliards FCFA)	483.8	594.3	684.7	933.1	702.2	754.7	815.7	952	
Dépenses totales/PIB (%)	19.5	22.4	22.9	30.0	21.6	21.9	21.1	23.2	
Masses salariales (en milliards F CFA)	135	143	182.4	220	238.7	253.2	279.4	300.3	
Masses salariales/Recettes fiscales (%)	35.6	32.0	35.6	44.0	45.4	47.4	46.7	44.9	<=35%
Investissement (%PIB)	18.1	21.4	20.8	20.8	17.6	18.7	17.7	19.0	
Investissement public (% PIB)	4.6	7.5	5.8	9.7	5.5	6.6	5.6	6.6	
Investissement privé (%PIB)	13.6	13.9	14.9	11.1	12.1	12.1	12.1	12.4	
Déficit budgétaire hors dons (Base ordonnancement) (%PIB)	-2.7	-1.7	-3.5	-9.8	-3.1	-4.3	-2.4	-3.8	
Aide extérieure (milliards F CFA)	82.9	157.8	117.7	186.7	128.2	129.4	119.2	204.4	

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	obj 2015
Aide/Recettes fiscales (%)	21.9	35.3	23.0	37.3	24.4	24.2	19.9	30.6	
Aide/Recettes totales (%)	19.9	28.8	20.2	29.7	21.3	21.4	16.5	25.7	
Encours dette extérieure/PIB (%)	21.0	11.3	13.9	14.9	17.9	17.8	16.6	18.4	
Balance commerciale/PIB(%)	-10.4	-11.4	-14.3	-12.8	-11.0	-10.3	-10.8	-15.8	
Balance courante (hors dons)/PIB(%)	-6.4	-7.4	-10.4	-8.8	-9.6	-8.1	-9.3	-9.1	
Solde global balance paiements/PIB (%)	4.7	3.2	-1.2	-1.3	0.8	-4.4	-2.8	0.9	
Taux de pauvreté monétaire (%)	na	na	na	35.21	na	36.2	na	na	25%
Taux de pauvreté non monétaire (%)	na	na	na	30.8	na	30.2	na	na	
Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar us en PPA par jour	52,862	51,6		40,8		53,9	na	na	26,7%
Taux net de scolarisation dans l'éducation primaire	80,7	84,6		72,9	67	74,4	na	na	100%
Taux d'achèvement du primaire	56,54	58,9	61	65	67	64,3	71,7	76,8	100%
Taux d'alphabétisation des femmes et des hommes de 15-24 ans	47	60,5	na	na	F : 56,6	F : 55,2	na	na	100%
Taux de mortalité des moins de cinq ans	125	na	na	na	na	70	70	na	
Taux de mortalité infantile	79.56	77.85	66.2	64.64	63.13	61.56	na	na	
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	61	na	na	na	na	70	na	na	100%
Taux de mortalité maternelle	397	na	na	na	na	410	410	na	125‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	100.8	98.6	96.5	94.3	na	na	na	na	65‰
Proportion d'accouchements assistés	82	82	82	78.6	81.9	80,9	93.8	91.8	100%
Taux de prévalence de la contraception	42	na	na	na	na	13		11,9	100%
Taux de natalité chez les adolescents	112	na	na	na	na	na	na	na	50%
Utilisation du préservatif au dernier rapport sexuel à haut risque	na	na	41,2	na	na	41,2	na	na	40%
Proportion de la population infectée par le VIH de manière avancée et ayant accès aux médicaments antirétroviraux	na	na	20	na	na	20	na	na	100%

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	obj 2015
Aide/Recettes fiscales (%)	21.9	35.3	23.0	37.3	24.4	24.2	19.9	30.6	
Aide/Recettes totales (%)	19.9	28.8	20.2	29.7	21.3	21.4	16.5	25.7	
Encours dette extérieure/PIB (%)	21.0	11.3	13.9	14.9	17.9	17.8	16.6	18.4	
Balance commerciale/PIB(%)	-10.4	-11.4	-14.3	-12.8	-11.0	-10.3	-10.8	-15.8	
Balance courante (hors dons)/PIB(%)	-6.4	-7.4	-10.4	-8.8	-9.6	-8.1	-9.3	-9.1	
Solde global balance paiements/PIB (%)	4.7	3.2	-1.2	-1.3	0.8	-4.4	-2.8	0.9	
Taux d'incidence et de létalité du paludisme	138,6	149	121				na	na	100%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaire imprégnée	20,1	na	na	na	na	71	71	ND	
Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de fièvre et traités avec les médicaments anti paludéens appropriés	36,8	na	na	na	na	38	na	na	100%
Proportion de cas de tuberculose détectés et guéris sous traitement	na	na	88	na	na	na	na	na	80%
court directement observé									
Taux de desserte en eau potable en milieu rural et semi-urbain	44	46.6	49.9	55.1	57.2	61	63,7	65,6	100%
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain (en %)	na	53	54	57	58.5	62.1	63,4	67,9	100%

Sources: FMI-Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)-Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) - rapports sur la mise en œuvre de la SCRP

Tableau 1. Bénin: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011-19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		4e Revue ¹	Est	5e Revue ²	Prél.	Projections ⁶			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB à prix courants	6.0	9.1	11.8	7.7	6.6	7.3	7.9	7.5	7.5
PIB à prix constants	3.3	3.5	5.4	5.0	5.6	5.5	5.2	4.8	4.8
Déflateur du PIB	2.6	5.5	6.1	2.6	0.9	1.7	2.6	2.6	2.6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	2.7	6.6	6.7	2.8	1.0	1.7	2.8	2.8	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	1.8	7.2	6.8	3.0	-1.8	4.0	2.8	2.8	2.8
Finances publiques									
Recettes totales	0.4	17.2	19.3	8.6	10.1	3.3	8.5	8.3	8.3
Dépenses et prêts nets	7.5	12.0	8.1	11.9	16.7	0.9	9.0	7.0	8.0
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets³	10.0	10.4	4.7	9.3	10.6	9.0
Crédit intérieur³	12.8	10.4	4.4	9.3	8.5	9.0
Créances nettes sur l'administration centrale³	7.1	1.2	-0.6	1.6	0.9	0.2
Crédit au secteur privé³	5.7	9.3	5.0	7.7	7.6	8.9
Masse monétaire large (M2)	9.1	7.4	9.0	12.3	17.3	17.1
Secteur extérieur (en francs CFA)									
Exportations de biens et services	-30.8	9.7	32.5	8.1	25.0	2.3	6.7	5.4	5.8
Importations de biens et services	-16.4	9.5	24.2	6.5	42.2	-12.8	1.4	9.7	8.9
Termes de l'échange (moins = détérioration)	-0.9	4.4	0.7	1.1	1.4	0.6	-0.4	0.0	-0.9
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	1.2	...	-5.1	...	3.7
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	-0.7	...	-1.8	...	1.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux									
Investissement brut	18.7	19.1	17.6	19.0	25.6	19.5	19.5	19.6	19.9
Investissement public	6.6	6.8	5.6	6.6	7.0	6.9	6.8	6.8	6.9
Investissement privé	12.1	12.2	12.0	12.4	18.6	12.5	12.7	12.8	13.0
Épargne intérieure brute	6.6	6.4	5.2	7.6	6.6	6.4	8.1	7.3	7.0
Épargne publique	2.6	3.2	3.4	3.7	4.0	3.3	3.5	3.8	3.9
Épargne privée	4.0	3.2	1.8	3.9	2.6	3.1	4.5	3.6	3.1
Épargne nationale brute	10.9	9.6	9.7	10.9	11.1	10.3	12.3	12.7	12.8
Consommation	93.4	...	94.8	92.4	93.4	93.6	91.9	92.7	93.0
Consommation publique	13.1	...	13.3	13.2	13.4	13.2	13.1	13.1	13.1

Finances publiques													
Recettes totales	17.6	18.9	18.8	18.9	19.4	18.7	18.8	18.9	19.1	19.2	19.2	19.2	19.2
Dépenses et prêts nets	21.9	22.5	21.2	22.0	23.2	21.8	22.0	21.9	22.0	21.9	21.9	21.9	21.9
Solde primaire ⁴	-3.9	-3.0	-1.8	-2.5	-3.3	-2.6	-2.7	-2.4	-2.4	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1
Solde primaire de base ⁵	-0.1	0.2	0.6	0.8	1.2	0.3	0.6	0.8	0.8	1.1	1.2	1.2	1.2
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons)	-4.3	-3.6	-2.4	-3.1	-3.8	-3.1	-3.3	-3.0	-3.0	-2.7	-2.7	-2.7	-2.7
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-4.9	-4.1	-2.6	-3.5	-3.7	-3.7	-3.6	-3.4	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Service de la dette (en pourcentage des recettes)	5.4	6.3	6.7	6.7	6.2	7.9	7.4	7.3	7.2	7.1	6.9	6.9	6.9
Dette publique	31.9	32.4	29.2	28.4	29.8	29.5	29.0	28.3	27.7	26.9	26.1	26.1	26.1
Secteur extérieur													
Balance des biens et services	-12.1	-12.7	-12.5	-11.4	-19.0	-13.0	-11.4	-12.3	-12.9	-12.9	-12.9	-12.9	-13.0
Solde extérieur courant (dons inclus)	-7.8	-9.5	-7.9	-8.1	-14.5	-9.2	-7.2	-7.0	-7.1	-6.8	-6.8	-6.8	-6.8
Solde extérieur courant (dons exclus)	-8.1	-10.3	-8.7	-9.1	-14.8	-9.4	-7.5	-7.3	-7.3	-7.0	-7.0	-7.0	-7.0
Balance globale des paiements	-4.4	-1.8	-2.8	-0.9	-0.8	0.6	0.8	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0
Ratio du service de la dette aux exportations	6.0	5.7	6.3	6.1	5.5	6.8	6.8	6.8	6.9	6.9	6.7	6.7	6.7
Ratio dette/PIB (après mise en oeuvre de l'ADDM)	17.8	17.0	16.6	16.3	18.4	18.0	17.6	17.3	17.0	16.8	16.5	16.5	16.5
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3,443	3,758	3,851	4,155	4,104	4,404	4,751	5,107	5,490	5,902	6,346	6,346	6,346
Taux de change franc CFA/dollar EU (moyenne de la période)	471.4	...	510.2	...	493.9
Population (en millions)	9.8	9.4	10.1	10.3	10.3	10.6	10.9	11.1	11.4	11.7	11.9	11.9	11.9
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	747	806	751	810	805	872	933	996	1064	1135	1206	1206	1206

Sources : autorités béninoises, estimations et projections des services du FML

1 Rapport pays du FML no. 13/9.

2 Rapport pays du FML no. 13/286.

3 Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

4 Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.

5 Total revenue minus current primary expenditure and capital expenditure financed by domestic resources.

6 Les projections dans ce tableau et dans les tableaux qui suivent n'incluent pas l'augmentation prévue des investissements en 2014-18 qui est encore en discussion.

2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur

Secteur de concentration		UNION EUROPEENNE et ETATS MEMBRES (valeurs en millions de EUR)													
		Belgique		Allemagne		France		Pays Bas		UE					
		Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe		
TOTAL AIDE UNION EUROPEENNE et ETATS MEMBRES		En cours 2014	97	2010-2013	70	2014-2016	105	2012-2017	102	2012-2015	133	2014-2017	139	2014-2020	372
SECTEUR DSCRIP III		En formulation		2014-2016											
SOUS-SECTEUR															
Axe 1 Accélération de la croissance et transformation de l'économie		En cours 2014													
ABG		En formulation												2014	16,5
Secteur Privé		En cours 2014	1,8					2012-2017	12,5	2014-2015	2	2012-2016			15
Agriculture		En formulation						2014-2016							
		En cours 2014	21,2	2010-2016	18,7	2007-2015	10,575	2013-2017	11-15	2013-2017	29				
		En formulation		2014-2018	24	2014-	34	2014-2016							
Axe 2 Développement des infrastructures		En cours 2014													
Transport		En formulation										2012-2013	5,5	2011-2014	80
Energie		En cours 2014	10	2013-2017						2014-2017	20	2009-2014		2009-2014	9,4
TIC et secteur Postal		En formulation						2014-2020	83-93			2014-2018			60
Eau & Assainissement		En cours 2014		2009-2014	27							2013-2017	70	2012-2015	46
		En formulation		2014-2016	26							2014-2017			19,8
Axe 3 Renforcement du Capital Humain		En cours 2014													
Education		En formulation		2013-2017	13,2	2014-	4	2009-2014	9-11	2014-2016	13				
Santé		En cours 2014	19,4	2009-2016	20			2014-2016	14,2	2011-2016	11	2013-2017	12		
Genre		En formulation		2014-2017				2013-2016							
Renforcement de la protection sociale		En cours 2014													
		En formulation													

Secteur de concentration		UNION EUROPEENNE et ETATS MEMBRES (valeurs en millions de EUR)												
		Belgique		Allemagne		France		Pays Bas		UE				
		Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	
Axe 4 Renforcement de la qualité de la gouvernance	Gestion des finances publiques	En cours 2014	2009-2014	2,15	2010-2013	5	2014-2016	0,4	2009-2014	2,7	2009-2014	4,5	2014-2017	5
	Gouvernance administrative	En cours 2014												
		En formulation												
	Sécurité et paix	En cours 2014					2014-2016	2						
		En formulation												
	Gouvernance Statistique	En cours 2014												
		En formulation												
	Justice, Droits de l'Homme	En cours 2014			2014-2016	0,4	2014-2016	0,4				2010-2014	4,5	
		En formulation										2014-2017	8,6	
	Culture, Société Civile, ONG et Fondations	En cours 2014			2010-2012	6						2010-2014	5,8	
	En formulation		2013-2017	23	2014-2016	1,7	2014-2016	2,3						
Axe 5 Développement équilibré et durable de l'espace national	Décentralisation/Déconcent/	En cours 2014		2010-2014	17	2012-2017	2,75				2012-2015	45		
	Aménagement urbain	En formulation		2014-2016	28	2015-2020	19,5							
	Réforme Foncière	En cours 2014				2015-2020	1,5		2014-2017	14				
		En formulation					2009-2014	1						
	Environnement	En cours 2014		2011-2016	12						2012-2016	25		
	En formulation			td	7,5									
Divers	En cours 2014			2014-2016	2									
	En formulation													

Secteur de concentration		AIDE MULTILATERALE (valeurs en millions de USD)								
		Nations Unies		Banque Mondiale		BAD		FMI		
		Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	
TOTAL AIDE MULTILATERALE		En cours 2014		2013-2017	493,7	2012-2016	187,3	2010-2015	113	
		En formulation	2014-2018	967,72	2013-2017	493,7	2012-2016	187,3	2010-2015	113
SECTEUR DSCRP III	SOUS-SECTEUR DSCRP III	En cours 2014						2010-2015	113	
Axe I Accélération de la croissance et transformation de l'économie	ABG	En formulation		2013-2017	120	2012-2016	45			
	Secteur Privé	En cours 2014								
		En formulation		2013-2017	32,5					
		En cours 2014		2011-2016	62,8	2010-2015	113			
	Agriculture	En formulation	2014-2018	320,84	2013-2017	72,56				
Axe 2 Développement des infrastructures	Transport	En cours 2014					135			
		En formulation				2012-2016	45			
	Energie	En cours 2014					2010-2015	25		
		En formulation		2014-2017	200	2012-2016	52			
	TIC et secteur Postal	En cours 2014			2011-2015	15				
		En formulation			2013-2017	35				
	Eau & Assainissement	En cours 2014								
		En formulation		2013-2017	60	2012-2016	2,1			
Axe 3 Renforcement du Capital Humain	Education	En cours 2014		2011-2015	45,5					
		En formulation	2014-2018	126,38	2013-2017	47,3				
	Santé	En cours 2014					2010-2015	12,7		
		En formulation	2014-2018	242,49						
	Genre	En cours 2014								
		En formulation								
	Renforcement de la protection sociale	En cours 2014								
		En formulation	2014-2018	10,75						

Secteur de concentration		AIDE MULTILATÉRALE (valeurs en millions de USD)									
		Nations Unies		Banque Mondiale		BAD		FMI			
		Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe	Période	Enveloppe
Axe 4 Renforcement de la qualité de la gouvernance	GFP	En cours 2014		2011-2014	0,427	2010-2015	6,3				
		En formulation				2012-2016	45,3				
	Gouvernance administrative	En cours 2014									
		En formulation									
	Sécurité et paix	En cours 2014									
		En formulation									
	Gouvernance Statistique	En cours 2014									
		En formulation									
	Justice, Droits de l'Homme	En cours 2014									
		En formulation									
Culture, Société Civile, ONG et Fondations	En cours 2014										
	En formulation										

Axe 5 Développement équilibré et durable de l'espace national	Décentralisation/Déconcent/Aménagement urbain	En cours 2014								
		En formulation	2014-2018	40						
	Réforme Foncière	En cours 2014								
		En formulation	2014-2018	81,36						
Environnement	En cours 2014			2007-2015	62,9					
	En formulation	2014-2018	145,9							

3. Cadre d'intervention par secteur et indicateurs de performance

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence (*baselines*) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard.

SECTEUR 1 : APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE POUR LE DEVELOPPEMENT

Objectif spécifique n°1 : Gouvernance et reddition des comptes Améliorer la gestion des ressources de l'Etat et optimiser leur emploi dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques à travers un système de gestion intégré plus efficace et transparent ainsi que le renforcement de la lutte contre la corruption à tous les niveaux.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS1 R1 La crédibilité du budget est renforcée et la mise en œuvre des politiques publiques est plus transparente	1) Evolution des notations PEFA et de l'indice de l'Open Budget Index 2) Mise en place et mise en œuvre selon son mandat de la Cour des comptes.	PEFA, et Open Budget Index (OBI) Rapports annuels Cour des comptes
OS1 R2 L'effectivité du Gouvernement et de la qualité de la régulation sont améliorées	1) Evolution du Rang du doing business/ Distance to frontier 2) Nombre et grade du personnel de l'Administration centrale, territoriale et déconcentrée (désagrégé par sexe)	Doing business Index – World Bank Cadre de suivi évaluation de la Stratégie Globale de la Réforme de la Fonction Publique (SGRFP)

Objectif spécifique n°2: Etat de droit et lutte contre la corruption Renforcer l'Etat de droit, la lutte contre la corruption et l'accès équitable des citoyens à la justice		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS2 R1 La lutte contre la corruption est plus efficace et visible	1) Nombre de cas de corruption rapportés/ instruits par l'Autorité Nationale de Lutte contre la	Statistiques du MJLDH et du MTFP

	Corruption (ANLCC) et traités et jugé par le système judiciaire et par l'administration (annuellement)	
OS2 R2 Le respect des droits fondamentaux des citoyens et de leur traitement égal devant la loi est amélioré (mise en œuvre de la PNDSJ)	1) Evolution du WGI Rule of law and Control of corruption	WGI Rapport avancement PNDSJ

Objectif spécifique n°3 : Décentralisation et déconcentration		
Promouvoir un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée et inclusive.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS3 R1 La reddition de comptes et les performances en termes de services rendus, de gestion, d'exécution budgétaire et de contrôle au niveau communal et déconcentré sont améliorées	1) Nombre de communes qui réalisent des actions de reddition des comptes aux citoyens 2) Taux d'exécution budgétaire au niveau communal et déconcentré 3) Conformité de la mise en œuvre des plans de travail annuels des entités décentralisées et déconcentrées, par rapport aux prévisions.	Suivi de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC), Audits par des cabinets réputés du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) Rapports d'évaluation
OS3 R2 Les ressources financières et humaines au niveau communal/départemental et des services déconcentrés sont renforcées en ligne avec les missions/rôles impartis à chaque niveau	1) Niveau des transferts des compétences et taux de transferts des ressources financières aux services déconcentrés et aux communes par rapport aux dépenses du BGE	Cadre de suivi des réformes administratives et institutionnelles BGE Budgets des communes

Secteur 2 : Développement durable de l'agriculture

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
<p>OS1 R1 La production est intensifiée de façon durable par l'augmentation simultanée de la consommation d'intrants (agricoles et d'élevage) et de la fertilité organique des sols (cultivés et/ou pâturés)</p>	<p>1) Rendement des principales productions végétales (maïs, coton, igname, manioc,... par ha par an) et animales (viande, lait, œufs, par tête par an)</p> <p>2) Surface exploitée (ha) de façon durable (systèmes d'exploitation assurant le renouvellement de la fertilité organique des sols)</p>	<p>Suivi statistique des rendements du MAEP.</p> <p>Enquêtes additionnelles périodiques ciblées.</p>
<p>OS1 R2 La productivité par actif agricole est augmentée par l'accroissement des investissements productifs (outils, équipement pour les travaux agricoles et le transport, bâtiments pour l'élevage et le stockage, etc.)</p>	<p>1) Surface cultivée (ha) par actif ou nombre de têtes élevées par actif</p> <p>2) Nombre d'exploitations (désagrégé par genre de l'exploitant/e) ayant reçu un financement pour réaliser leurs investissements productifs</p>	<p>Statistiques nationales (MAEP), enquêtes additionnelles périodiques ciblées.</p> <p>Rapports/livrets de compte des institutions de micro finance et autres institutions liées à l'Action.</p>

Objectif spécifique n°2 : Transformation et commercialisation des produits agricoles par les TPE, PME et coopératives de producteurs et productrices

Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles par les TPE, PME et coopératives de producteurs et productrices à travers la promotion des investissements, la réduction des coûts et la structuration des filières.

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
<p>OS2 R1- Les investissements des TPE, PME et coopératives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et d'élevage (outils, équipements, petits bâtiments) sont augmentés et leurs besoins en fonds de roulement sont satisfaits</p>	<p>1) Nombre de coopératives et d'entrepreneurs de TPE/PME désagrégé par genre ayant eu accès à des financements adaptés, avec distinction court terme (fonds de roulement) et long terme (investissement).</p>	<p>Rapports/livrets de compte des institutions de micro finance et autres institutions liées à l'Action.</p>
<p>OS2 R2 - Les coûts de transaction au sein des filières sont diminués au profit des groupements de producteurs et productrices par le développement de la commercialisation groupée au niveau local (économies d'échelle)</p>	<p>1) Part du prix au consommateur des principaux produits alimentaires (maïs, manioc, riz, viande) revenant aux producteurs (ou organisations de producteurs)</p>	<p>Système de suivi évaluation lié à l'Action basé sur les statistiques nationales : INSAE (prix à la consommation) et MAEP (prix au producteur).</p>
<p>OS2 R3 Les infrastructures de transport rural sont améliorées</p>	<p>1) Pourcentage de la population rurale ayant accès à des infrastructures de transport rural praticables en toutes saison et entretenues</p>	<p>Rapport de la Stratégie de Transport en Milieu Rural</p>

SECTEUR 3 : ACCES A UNE ENERGIE MODERNE ET DURABLE

Objectif spécifique n°1 : Accès à l'électricité et durabilité		
Améliorer l'accès de la population à l'électricité, notamment en milieu rural, tout en assurant un dispositif durable de gestion et de financement de l'électrification		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS1 R1 Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur est mis à jour et permet l'optimisation des investissements	1) Nombre de documents cadre de stratégie et de politique sectorielles publiés par l'administration de tutelle et leur degré de mise en œuvre 2) Révision du Code Bénino-Togolais de l'Electricité finalisée	Documents produits (stratégies, plans d'action), Journal Officiel
OS1 R2 Le Bénin se dote d'un document cadre de planification pour favoriser l'accès en milieu rural (extension du réseau et solutions hors réseau)	1) Nombre de documents stratégiques et schéma directeurs de l'amélioration de l'accès à l'énergie en milieu rural publiés par l'administration de tutelle et leur degré de mise en œuvre de leurs plans d'action	Documents produits (stratégies, plans d'action), Journal Officiel
OS1 R3 Le taux d'électrification des foyers, notamment en milieu rural, augmente en priorisant les zones agricoles et les zones périurbaines (pôles de développement)	1) Taux d'électrification, de desserte et de couverture (Data déclinés en urbain / rural)	Données SBEE et DGE Rapport Système d'Information Energétique (SIE)
OS1 R4 La qualité des services de fourniture d'électricité est améliorée	1) Taux de pertes techniques et commerciales sur le réseau de distribution 2) Quantité d'électricité non desservie (délestages) en kWh/an	Rapport annuel SBEE Rapport SIE
OS1 R5 L'accès à l'électricité des petites et moyennes entreprises est facilité en milieu rural et périurbain	1) Performance pour l'obtention d'une connexion électrique (procédure, durée, coût) ⁹	Doing Business Rapport annuel SBEE

⁹ Tel que mesuré par le rapport annuel Doing Business

Objectif spécifique n°2: Part d'énergie renouvelable		
Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité (y compris hors réseau) et la mise à disposition de solutions adaptées aux besoins des ménages et des entreprises		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS2 R1. Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet et encourage le développement des énergies renouvelables (notamment en favorisant l'investissement privé)	1) Nombre de documents stratégique et des études produits pour le développement des énergies renouvelables publiées par l'administration de tutelle.	Documents produits (stratégies, plans d'action), Journal Officiel
OS2 R2 Les services compétents planifient, lancent et attribuent des accords de production d'électricité par des sources renouvelables telles que l'énergie solaire, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, le biogaz, etc...	1) Nombre de contrats d'achat – vente d'électricité signés entre les sociétés d'électricité et producteurs et leur degré de mise en œuvre	Contrat validé par les autorités Données SBEE ou ABERME Autorité de Régulation
OS2 R3. La capacité de production en Energies Renouvelables augmente	1) Capacité installée en kW 2) énergie produite annuellement en kWh par les sources renouvelables	Système d'Information Energétique (S.I.E.)

Objectif spécifique n°3 : Efficacité énergétique		
Améliorer l'efficacité énergétique par la mise en place de mesures d'économie d'énergie		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
OS3 R1 Le cadre institutionnel, réglementaire et financier permet et encourage le développement d'actions d'efficacité énergétique au Benin	1) Statut des documents stratégiques pour le développement d'actions d'efficacité énergétique et de leur mise en œuvre (décrets d'application, etc...)	Documents produits (stratégies, plans d'action), Journal Officiel
OS3 R2 Les consommations énergétiques spécifiques des industries, des bâtiments	1) Suivi périodique des consommations (exprimées en MW) de certains bâtiments	Rapport de la Direction de la maîtrise de l'énergie à l'ABERME

administratifs, des services, des usages domestiques et de l'éclairage public sont réduites	pilotes	
OS4 R3 La gestion de la demande électrique est améliorée afin de réduire les charges, notamment aux heures de pointe de consommation	1) Suivi des consommations aux heures de pointe (exprimées en MW)	Rapport annuel SBEE

4. Calendrier

Calendrier indicatif des engagements globaux - Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs

Secteurs	Allocation indicative EUR (Millions)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur "Appui à la bonne gouvernance pour le développement"	184			80	12	12	80	
Secteur "Développement agricole durable"	80		50		30			
Secteur "Energie"	80		30		50			
Secteur "Appui à la société civile"	18	5,0		7			6	
Mesure d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions	10	3,0		3			4	
<i>Total des engagements</i>	372	8	80	90	92	12	90	0